CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 29 avril 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/04/29-**0/00**

OBJET: Procès-verbaux des séances du 28-31 janvier et 4 mars 2011.

Conformément à l'article L. 3121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et au Règlement intérieur du Conseil général, il convient d'adopter les procès-verbaux des séances publiques du Conseil général du 28-31 janvier et 4 mars 2011.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter les procès-verbaux des séances du 28-31 janvier et 4 mars 2011, tels que joints en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ